DELIBERATION CR011-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 18 avril 2025 ;

Objet de la délibération : Allocations des thèses doctorales handicap

La Commission de la Recherche réunie le 28 avril 2025 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le classement des allocations des thèses doctorales handicap est approuvé.

Cette décision est adoptée avec 26 voix pour et 6 abstentions.

Françoise GROLLEAU
Présidente
de l'Université d'Angers

Signé le 20 mai 2025

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.
Mis en ligne le : *21 mai 2025*

Candidature CDH 2025

Candidat	ED	UR	Dir. thèse	Sujet	Classt BCR
Quoc Thinh VO HOANG*	VAAME	IRHS	Bruno LE CAM	Pangenome analysis of MAX effectors in the fungal pathogen *Venturia inaequalis*	HC financé UA
Jean SCHNEIDER*	STT	TEMOS	Thomas DESWARTE	Le roi des Vandales et des Alains : étude du gouvernement d'un prince chrétien en Afrique post-romaine (429-533)	2
Maxime LOKIETEK	BS	MITOVASC	Pierre ABRAHAM	Exploration physiologique et de la prise en charge de la tolérance à l'effort chez les patients porteurs de pectus excavatum	3
Laurélia KASPAR	EDGE	GRANEM	Frédérique CHEDOTEL	L'inclusion au travail – comment coconstruire un environnement favorisant la neurodiversité ?	1

*Candidatures déjà déposées en 2024 (non financées par le Ministère ni par l'UA).
Classement du BCR du 22/04/2024 : 1 - Quoc Thinh VO HOANG
2 - Jean SCHNEIDER